



CUMUL D'ACTIVITÉS

DEMANDE **D'AUTORISATION DE POURSUITE D'UNE ACTIVITÉ PRIVÉE**

ARTICLE 25 OCTIES DE LA LOI N°83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIÉE
ET ARTICLES 6 & 7 DU DÉCRET N°2020-69 DU 30 JANVIER 2020)

NOM :

PRÉNOM :

MATRICULE :

SITUATION ADMINISTRATIVE :

Vous exercez actuellement vos fonctions à :

- ☐ temps complet ☐ temps partiel Indiquer votre quotité :%
☐ temps non-complet Indiquer votre quotité :%

DIRECTION / SERVICE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....

☐ Vous êtes agent **contractuel**

☐ Vous êtes agent **titulaire** ou **stagiaire**

Préciser le cas échéant **votre catégorie** :

Préciser le cas échéant **votre catégorie** :

☐ A ☐ B ☐ C

☐ A ☐ B ☐ C

corps :

grade :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE :

.....
.....
.....
.....

POURSUIITE D'UNE ACTIVITE PRIVEE

Exercez-vous déjà une ou plusieurs activités accessoires ? ☐ NON ☐ OUI

Si oui, veuillez décrire précisément ces activités (caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires approximatifs, etc.) :

.....
.....
.....

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE AU SEIN DE LAQUELLE LA POURSUITE D'ACTIVITE EST SOLLICITEE

Nom ou raison sociale :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Adresse électronique : @

Secteur d'activité ou branche professionnelle de la structure :

Forme sociale de l'entreprise ou de l'activité :

Exemple : auto-entreprise, SARL, SAS, activité libérale, VDI (vendeur à domicile indépendant), entreprise individuelle, association, etc.
.....

QUELLE EST VOTRE FONCTION OU VOTRE ACTIVITÉ (DESCRIPTION DÉTAILLÉE) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (Nom-Prénom) ne pas être chargé, dans le cadre de mon emploi public, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise, au sens de l'article L. 432-12 du code pénal. **Je déclare également avoir connaissance que l'autorisation sollicitée est valable une année, éventuellement renouvelable une autre année au maximum.**

Fait à, le

SIGNATURE

Article 432-12 du code pénal :

Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction

TRANSMISSION A L'AUTORITE HIERARCHIQUE :

La présente demande d'autorisation de poursuite d'activité privée doit être transmise au supérieur hiérarchique dès la nomination. Le supérieur hiérarchique habilité à statuer sur la demande recueille au préalable l'avis du référent déontologue de sa direction puis statue sur la demande. Cette décision est ensuite communiquée à l'intéressé, au SRH et au référent déontologue.

En cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation. L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- ⇒ l'intérêt du service le justifie ;
- ⇒ les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées ;

AVIS PREALABLE ET OBLIGATOIRE DU REFERENT DEONTOLOGUE DE LA DIRECTION OU DE SON D2L2GUE

☐ Favorable

☐ Favorable avec réserves :

.....
.....
.....

☐ Défavorable

.....
.....
.....

Fait à, le

SIGNATURE

DECISION DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE *

☐ Accord

☐ Accord avec réserves :

.....
.....
.....

☐ Refus

.....
.....
.....

Fait à, le

SIGNATURE

(identité, grade et fonctions du responsable)

* cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'auteur de la demande.